

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	13

Date de la convocation
11 septembre 2018

Date d'affichage
24 septembre 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Séance du 17 septembre 2018

Le lundi 17 septembre 2018 à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Catherine BESSON), Marie-Cécile SEGUIN (procuration donnée à Denis CORNILLON), Maryvonne CORNU-CHARRIER (procuration donnée à Monique SEGUIN-MANCHON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Denis CORNILLON

AQUARIUM DES TROPIQUES :

Remboursement mise en sécurité du bâtiment suite à intrusion du 20.06.2018

Le Maire informe l'assemblée que le 20 juin 2018, l'Aquarium des Tropiques a subi des dégradations lors d'une tentative de vol par effraction. Les gérants du site, locataires de la Commune (bail commercial) ont déposé plainte et fait estimer le montant des réparations.

Compte tenu du montant supérieur au plafond de la convention DTI, les réparations sont à la charge du propriétaire du bâtiment, donc la Commune. Sa compagnie d'assurance GROUPAMA méditerranée versera une indemnité, franchise déduite, pour couvrir les frais de réparation.

La mise en sécurité impérative du bâtiment a conduit les gérants à contacter l'entreprise Crestoise de miroiterie pour sécuriser les lieux en urgence, et faire l'avance de 290,40 € TTC. La Commune a appelé à rembourser cette somme à la Sarl Aquarium des Tropiques.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire,

DECIDE de verser la somme de **290,40 €** à la SARL AQUARIUM DES TROPIQUES à titre de remboursement de frais de mise en sécurité du bâtiment.

INSCRIT la dépense à l'article 6718 du budget communal 2018.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER

